

FEDERATION A.P.D.E.N.
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES
DE L'EDUCATION NATIONALE
41 rue Barrault - 75013 PARIS
Site : <http://www.apden.org>
Courriel : contact@apden.org

A.P.D.E.N. Grenoble
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES
DE L'EDUCATION NATIONALE DANS L'ACADEMIE DE GRENOBLE
C/O Camille Ducrot Collège Barnave 30 rue du collège - 38120 Saint
Egrève
Site : <http://www.apdengrenoble.org>
Courriel : contact@apdengrenoble.org

BULLETIN DE DONATION. ANNÉE CIVILE 2025

Vous êtes professeur documentaliste de l'enseignement privé ; vous n'avez pas vocation, par votre statut, à adhérer à l'A.P.D.E.N., mais vous souhaitez nous soutenir par un don, ce qui fera de vous l'un.e de nos membres bienfaiteur.rice.s. Nous vous en remercions ! Nous vous incitons par ailleurs vivement, en parallèle, à adhérer à l'APDEP (ex ANDEP), association des professeurs documentalistes de l'enseignement privé, seule structure à même de défendre les intérêts spécifiques à votre contexte professionnel d'exercice.

Date du don :/...../..... Première adhésion Réadhésion

Vous exercez dans l'académie de

Civilité : Madame Monsieur

NOM : **Prénom :**

Mél :@.....

Adresse personnelle :

Code Postal : ____ **Ville :**

Etablissement : **Ville :**

UAI (ex-RNE) :

Statut : Titulaire Etudiant.e Stagiaire En contrat Retraité.e Autre :

Les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires à la gestion de votre adhésion et des abonnements associés. Elles font l'objet d'un traitement informatique par l'A.P.D.E.N. Elles ne sont accessibles qu'à votre bureau académique de rattachement et au bureau national, aux fins exclusives des actions normales de gestion associative, et ne sont communiquées à aucun tiers à l'exception du prestataire en charge du routage de votre revue Mediadoc. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion, augmentée d'un an, sauf demande contraire de votre part, afin de vous permettre une éventuelle réadhésion tardive. Elles sont automatiquement supprimées à l'expiration de ce délai. Vous pouvez à tout moment exercer vos droit d'accès, de rectification et d'opposition, selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978, en vous connectant sur l'espace personnel sécurisé qui vous sera attribué à la validation de votre adhésion, à l'adresse <https://membres.apden.org>

Je souhaite Je ne souhaite pas - être abonné.e à la liste de discussion numérique AgorAPDEN.

Liste interne à la fédération A.P.D.E.N., AgorAPDEN est un espace de discussion et de débat, non modéré, réunissant les adhérents autour des questions vives de la profession et de la vie associative.

J'autorise Je n'autorise pas - mon intégration dans l'annuaire disponible pour les adhérents.

Signature - lu et approuvé :

Montant total du règlement : 40 euros

- **Quote-part nationale versée à la Fédération A.P.D.E.N. : 26 €**

Ce montant vous confère le statut de membre bienfaiteur de la Fédération A.P.D.E.N. Il comprend l'abonnement aux publications nationales (Revue Mediadoc semestrielle au format imprimé, Lettre d'information trimestrielle au format PDF), et vous donne droit à des tarifs réduits dans le cadre de votre participation au congrès national organisé tous les trois ans par la Fédération. En tant que bienfaiteur.rice, vous n'êtes cependant pas éligible au bureau national et n'êtes pas abonné.e aux listes de diffusion internes de la Fédération.

- **Donation à l'A.P.D.E.N. de votre académie : 14 €**

Ce montant vous confère le statut de membre bienfaiteur de l'A.P.D.E.N. de votre académie d'exercice, et vous permet de bénéficier des informations et événements associatifs locaux organisés par celle-ci. Vous n'êtes cependant pas éligible au bureau académique, et ne disposez que d'une voix consultative lors des assemblés générales.

Bulletin à renvoyer à :

Mme Camille Ducrot - Collège Barnave 30 rue du collège - 38120 Saint Egrève
accompagné de votre règlement